

Drasha Rosh HaShana 2018

Etudiant rabbinique Mathias Elasri

Leo Baeck College, 2^{ème} année

Un enduit est une préparation de consistance fluide ou pâteuse que l'on applique sur une surface (typiquement un mur) qui a été souvent abimé, troué, fissuré.

Une couche d'enduit sert donc à lisser une surface altérée par l'épreuve du temps.

Cette idée de recouvrir quelque chose afin de le lisser est également portée par la signification de la racine hébraïque Kaf Pé Resh qui donne le mot Kippour.

Mais alors que recouvre-t-on pendant les fêtes de Rosh Hashana et Kippour ?

Dans le Talmud, dans le traité Rosh HaShana¹ il est écrit que « Le jour de Rosh Ha Shana, tous les êtres du monde passent devant l'Éternel comme un troupeau de moutons ». Cette formule a servi de point de départ à de nombreuses réflexions midrashiques mais il y a pourtant là dedans quelque chose de très étrange et presque mythologique.

Peut-on imaginer qu'à une date précise, Dieu organiserait un jour du jugement analogue à ce qui se passe dans les tribunaux humains où l'on fixe des dates spécifiques pour des affaires spécifiques, où le plaignant et l'accusé sont convoqués devant le juge pour entendre son jugement ? Du reste, un jugement où l'on plaide coupable ...

Le mois d'Elloul qui précède Rosh Hashana est un temps de Teshouva qui en hébreu signifie retour, un temps de retour sur soi, d'introspection, préambule nécessaire à tout pardon divin.

Les deux jours de Rosh HaShana sont le début des 10 jours de repentirs (Yamim Noraim), jours redoutables ou jours merveilleux selon les traductions, qui s'achèvent par celui de Kippour où le jugement est scellé.

La tradition populaire affirme que l'enjeu de ce jugement serait, selon la balance de nos bonnes et mauvaises actions, de nos infractions aux commandements divins ou de notre respect de la loi, l'inscription ou non de son nom dans le Sefer HaHayim, le « livre de la vie ».

Les êtres humains seraient donc punis s'ils ont été mauvais et récompensés s'ils ont été bons.

Cette idée de salaire, de récompense si l'on a été observant pendant l'année revient dans la tradition, dans plusieurs textes.

Tout d'abord les premières mishnayot du traité Avot.

Dans la troisième Mishna du premier chapitre nous pouvons lire : « Ne soyez pas comme les serviteurs qui servent leur maître afin de recevoir une récompense mais soyez comme des serviteurs qui servent leur maître non pour recevoir une récompense » ; et pour finir, la Mishna conclue « que la crainte de Dieu soit sur vous. »²

¹ Talmud Babli, traité Rosh HaShana 16a

² Cette sentence d'Antigone de Soko, selon les Avot de Rabbi Nathan chap. 5 fut dès cette époque à l'origine d'une effervescence idéologique qui donna naissance aux sectes des Saducéens et des boéthusiens. Sadoq et Boétus comprirent le propos de leur maître dans le sens où il n'y a pas de récompense pour l'accomplissement des préceptes et point de

Que penser de cette Mishna qui donne bien sur le même sujet deux avis contradictoires ? En réalité, elle soulève une question brûlante : Quel est le sens de la pratique des préceptes ?

Selon cette mishna, on peut donc servir Dieu dans le but de recevoir une récompense (ce précepte ne peut être disqualifié³) ou le faire sans entraîner aucune forme de rétribution.

Cette question du « salaire des mitzvot » ne date pas de la Mishna mais s'exprime de façon éclatante dans un texte que nous lisons souvent : la prière du Shema Israël.

Dans le premier paragraphe du Shema, Dieu demande un amour inconditionnel. Rien n'est promis en échange de la bonne observance des commandements. L'observance des mitzvot représente en soi une récompense.

En revanche, dans le deuxième, tiré de la parasha Ekev dans le Deutéronome les choses changent, il y est écrit :

Si tu accomplis mes commandements, alors tu seras comblé. Mais si tu ne le fais pas « vous disparaîtrez rapidement de la bonne terre que l'Éternel vous donne »⁴

En somme : si tu accomplis mes commandements, tu seras récompensé et tu auras une bonne vie et si tu ne le fais pas tu seras puni et tu disparaîtras.

Le talmud dans le traité Yoma⁵ va même jusqu'à se demander pourquoi la manne est donnée jour après jour dans le désert et non pas en une seule fois.

Outre les problèmes de transport de cette montagne de victuaille ainsi que sa conservation difficile, la guemarra met l'accent sur le fait que c'est par souci pour sa propre subsistance, dans cette précarité, dans ce doute renouvelé que la manne ne tombe également le lendemain que les enfants d'Israël respectent les commandements de l'Éternel.

Ne parle-t-on pas dans le langage courant et dans certains milieux de « s'acquitter d'une mitzva » comme on s'acquitterait d'une dette ?

D'ailleurs, le mot Ekev, titre de la parasha où se trouve le deuxième paragraphe du Shema Israël, Ekev signifie à la fois « Récompense », « conséquence » mais aussi « talon » ou « empreinte » comme si nos actes et leurs conséquences s'inscrivaient dans le monde comme des empreintes laissées par la force du talon.

Dans un langage plus quotidien, on utiliserait sans doute également le mot « rétribution », « salaire ».

En y regardant de plus près, il y a dans cette idée de « rétribution » quelque chose de théologiquement très dérangeant, si toutefois on l'interprète de façon littérale.

Car enfin, peut-on présenter un rapport d'engendrement entre l'observance des mitzvot et le bonheur ?

Le malheur et les revers de la vie sont-ils imputables à un manque de piété ?

C'est une des raisons qui expliquent les réticences dans le milieu libéral à lire ce deuxième paragraphe de la prière Shéma Israël dont les quelques lignes qui culminent dans cette idée sont lues silencieusement.

châtiment pour leurs transgressions. Pour ces raisons ils rejetèrent la Torah et menèrent une vie d'excès.

³ Talmud Babli traité Pessahim 8 : « celui qui dit : cette somme sera donnée en aumône pour que mon fils reste en vie, cet homme est un parfait juste »

⁴ Deut 11 ;17

⁵ Talmud Babli, traité Yoma 76a

A l'époque des persécutions d'Hadrien qui rase Jérusalem suite à la révolte de Bar Kokhba en 135 et renomme la Judée Palestine, c'est l'observation même des commandements qui est la cause directe de la mort et de la souffrance.

Le supplice de Rabbi Akiva qui défie les autorités romaines en respectant la Torah et les commandements et accepte les terribles souffrances qui lui sont infligées donne de l'ampleur à une révolution intellectuelle déjà commencée à travers certains psaumes et surtout à travers le livre de Job. Elle est aussi alimentée par les supplices de Rabbi Hanina ben Teradion, brûlé enveloppé dans un rouleau de la Torah et de sa famille.

Ce sont les circonstances de la mort de Rabbi Akiva et de beaucoup d'autres ainsi que des textes plus anciens qui conduisirent les commentateurs de la guemara à distinguer les souffrances liées à une faute (en général d'infimes transgressions qu'ils commettaient inévitablement, le plus souvent par orgueil) de celles qui leurs sont indépendantes. Ils constatent également la rareté du spectacle des justes heureux et la fréquence de personnes iniques, matériellement comblées et vivant longtemps.

Notre sort ne dit donc rien de notre comportement moral.

Nous pouvons imaginer que c'est suite à ces réflexions que les sages du Talmud dirent : « La mort peut survenir sans faute et la souffrance, sans iniquité »⁶

Ces mots offrent du réconfort à ceux qui ne comprennent pas le spectacle du juste qui souffre. Une victime d'une catastrophe collective ou personnelle n'est donc pas responsable de ce qui lui arrive par « manquement à l'observance des mitzvot » comme diraient encore aujourd'hui certains prédicateurs.

Consoler et tenter d'expliquer la question de la souffrance des justes est le propos du Livre de Job. Job est un tsaddik. Un juste, rare, extrêmement pieux et comblé par la vie. Du jour au lendemain il se trouve accablé de catastrophes : la mort de tous ses proches, la perte de ses biens et une maladie de peau qui lui donne d'atroces douleurs. C'est dans ces conditions que Job reçoit la visite de ses amis qui participent d'abord à son deuil avant de leur fournir, chacun dans un monologue, une explication qui reprend les arguments classiques de la doctrine de rétribution : « Si il t'arrive tant de choses horribles, c'est que tu n'as pas été si parfait que ça ... Tu as bien du faire quelque chose de mal ... » Or Job n'a absolument rien fait de mal. Cet argumentaire, loin de le consoler l'accable. Le Traité du Talmud Baba Metsia ira d'ailleurs jusqu'à spécifier explicitement qu'il ne faut pas faire ce qu'ont fait les amis de Job⁷, que ce n'est pas là l'amitié dans le sens où la Torah l'entend.

Pour ne pas succomber à la folie ou au suicide devant le silence de Dieu, Job sera peu à peu contraint de renoncer à cette logique rétributive qui désigne ceux qui souffrent comme étant à l'origine de leur propre souffrance faute d'une observance suffisante de la loi.

Cette logique mécanique a réponse à tout, exclue la possibilité d'un doute, d'une remise en question et renvoie sur le même plan la victime et le bourreau.

⁶ Talmud Babli Shabbat 55b

⁷ Talmud Babli : Baba Metsia 58b: « Un homme n'est pas responsable de ce qu'il fait dans son angoisse, et l'angoisse de Job est profonde » face aux malheurs et à la maladie, au deuil d'un enfant, il convient de ne pas se comporter comme les amis de Job l'on fait envers lui.

Mais allons au bout du raisonnement :

Un monde où les personnes mauvaises seraient systématiquement punies et les personnes vertueuses comblées, ferait des actes vertueux une question d'opportunisme⁸ parce que la motivation principale de l'observance serait la peur de la punition ou l'attrait de la récompense.

Un point d'interrogation posé au dessus de cette idée de rétribution est la seule assurance d'un acte désintéressé de l'être humain, c'est à dire d'un acte d'amour.

Dieu donne le choix à l'humanité, y compris le choix du Mal, ou, conformément au verset, ouvakharta bahayim de « choisir la vie »⁹

Dieu conseille donc à Israël de suivre ses voix et lui dit qu'il s'expose lui même à la destruction s'il ne le fait pas. Dieu présente l'enchaînement des événements en termes de cause et de **conséquence** et non de récompense.

Et cela change tout. Le premier responsabilise et respecte le libre arbitre, condition essentielle de l'espèce humaine depuis la sortie du jardin d'Eden, l'autre infantilise, en plaçant les être humains entre la carotte et le bâton.

« Conséquence » et « récompense » ces deux significations sont contenues dans la même racine du mot Ekeiv, et signifie également « cohérence ».

Car enfin dans cette logique de rétribution, comme dans une équation, chaque valeur possède son opposé en valeur négative et se compensent l'une l'autre.

Mais peut-on en dire ainsi du service divin ? Une mitzva vaut elle donc une mauvaise action « en négatif » si l'on peut dire ?

Raisonner ainsi placerait leur valeur sur un pied d'égalité.

Une aggada aborde ainsi cette question de la rétribution ou de la conséquence, distinction fondamentale contenue toutefois dans le même terme hébraïque Ekeiv ...

Écoutez plutôt l'histoire :

Il était une fois un enfant très turbulent. Il insultait, frappait les enfants de son âge et les autres aussi.

Un jour, son père vint le trouver.

Il lui dit ceci :

- Mon fils, à partir d'aujourd'hui, pour tout méfait, pour toute mauvaise action que tu commettras, tu planteras un clou dans la planche que voici.

Et c'est ce qu'il fit. Chaque fois qu'il frappait, insultait ou crachait sur un autre enfant il plantait un clou dans la planche.

Très vite, au bout de quelques jours, la planche se couvrit de clous et lorsque le fils pu voir en face de lui l'ampleur de ses actions, il se passa quelque chose, il y eu comme un déclic dans sa cervelle tourmentée. Il observait chaque clou, se remémorait chaque méfait.

Le remord, alors, lui monta et resta coincé dans la gorge comme grosse pierre.

Il se mit à pleurer.

Il dit à son père.

- Mon père, je suis mauvais ? comment racheter mes fautes ?

⁸ Zohar II 33b 34a

⁹ Deut 30 ;19

- Non mon fils. Va voir chaque personne avec qui tu as été méchant et accomplis une bonne action. Alors pour chacune de ces bonnes actions, tu pourras enlever un clou de la planche.

Et ainsi fut fait. Le fils se mit à accomplir toutes sortes de bonnes actions. Il aidait par ci, par là. Sans se demander pourquoi exactement, sans comprendre exactement en quoi il avait mal agi pour ne pas recommencer. Qu'importe ... Il faisait de bonnes actions maintenant et à chaque fois, il enlevait un clou.

Le temps ainsi passa, le temps ainsi coula et un beau jour il enleva le dernier clou de la planche. Il alla trouver son père, il lui dit fièrement :

- Regarde père, j'ai enlevé tous les clous de la planche.

Alors le père dit à son fils :

- C'est très bien mon fils. Regarde bien à présent. Que remarques-tu sur cette planche ?
- ...
- Pour chaque clou enlevé, il reste un trou.

Ce que nous dit cette histoire, c'est qu'une bonne action n'en compense pas une mauvaise.

Quand un méfait est accompli, il ne s'efface pas. Ça ne signifie pas pour autant que rien n'est possible pour aller de l'avant et prolonger les choses dans le bon sens afin que les mauvaises choses ne se répètent pas mais le pardon n'est pas un droit à l'oubli.

En revanche il nous reste un enduit pour lisser et recouvrir les aspérités et les éclats que nous provoquons chez les autres : un retour sur soi sincère et profond.

C'est le sens du mot teshouva, le retour. Ce n'est que lorsque nous nous sommes correctement retournés sur nous mêmes, que nous avons sincèrement recherché le pardon de ceux que nous avons blessé volontairement ou involontairement dans l'année, que nous pouvons recouvrir les cicatrices comme un enduit recouvre les imperfections d'un mur abimé, troué, fissuré avant de le repeindre en blanc ...

Blanc, comme une page nouvelle du Livre de la vie, du Sefer HaHayim sur laquelle nous pouvons prétendre voir notre nom inscrit.

Retournons nous sur nous mêmes dans une teshouva profonde et sincère. Condition nécessaire pour appliquer, une belle et fluide couche d'enduit et recouvrir les dégâts faits pendant l'année, non pas pour en obtenir salaire mais selon l'autre sens du mot ekeiv : « Cohérence ».

Cohérence entre nos actes et les préceptes divins pour cheminer librement dans la lumière de la Torah.

Alors ... à nos truelles !!

Gmar Hatima Tova